

Conseil communal de Prilly

Décisions de la séance No 4-2020

du lundi 29 juin 2020

1. Opérations préliminaires : appel, ordre du jour

Appel :

Personnes présentes :	58
Excusées :	10
Retard :	1
Absents :	2
Démissions :	-
Future admission :	-
Total :	71

Le quorum de l'art. 59 du règlement du conseil étant atteint, la séance du Conseil communal est officiellement ouverte conformément à l'art. 62 du règlement.

2. Correspondance

3. Communications du Bureau

4. Communications municipales

5. Collaborations intercommunales

6. Election complémentaire (s)

7. Nombre de Conseillères et Conseillers communaux et municipaux (articles 1 et 19 du Règlement du Conseil)

8. Préavis municipal N°9-2020 sollicitant un crédit de CHF 315'000.00 destiné aux études et aux travaux routiers pour l'année 2020

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N° 9-2020,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'octroyer un crédit de CHF 315'000.00 destiné au renouvellement ciblé et au renforcement des superstructures du réseau routier, ainsi qu'un crédit de CHF 10'000.00 pour la pose de ralentisseurs à la piscine de la Fleur-de-Lys ;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante ;
3. d'amortir cette dépense d'investissement sur une durée de 10 ans à raison de CHF 32'000.00 par année par le compte 3311.000.4300 dès l'année qui suit la fin des travaux ;
4. de comptabiliser annuellement la charge d'intérêts dans le compte 3909.0004300 ;
5. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet du présent préavis en vue de sa mise en œuvre.

VOTE : C'est par 56 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions que les conclusions amendées du préavis municipal no 9-2020 sont acceptées.

9. Préavis municipal N° 8-2020 concernant l'adoption de la convention de subventionnement multipartite 2021-2024 entre la Ville de Prilly et la Fondation du Théâtre Kléber-Méleau (TKM)

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N° 8-2020,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

- d'autoriser la Municipalité à signer avec la Fondation du Théâtre Kléber-Méleau, l'Etat de Vaud et les Communes fondatrices une convention de subventionnement multipartite de 4 ans de 2021 à 2024 ;
- d'accepter la subvention ordinaire annuelle en faveur de la Fondation du Théâtre Kléber-Méleau qui passera, pour les années subventionnées 2021 à 2024, à Fr. 99'136.00, montant porté annuellement au budget du chapitre « Théâtres » compte N° 3653.007.1520.

VOTE : C'est à l'unanimité que les conclusions du préavis municipal no 8-2020 sont acceptées.

- 10. Préavis municipal N°10-2020 sollicitant l'octroi d'un crédit complémentaire de CHF 142'807.81 couvrant des dépenses extrabudgétaires 2019 concernant la remise en état du bâtiment et autres éléments liés à la réouverture et à l'exploitation du restaurant de la piscine de la Fleur-de-Lys par les nouveaux exploitants.**

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N° 10-2020,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de CHF 142'807.81 aux comptes 2019 pour les travaux et autres éléments nécessaires à la reprise de l'activité du restaurant de la piscine par les nouveaux exploitants ;
2. de répartir ce montant comme suit :
 - CHF 10'669.80 sous «Administration générale», compte 3185.000.1100 «Honoraires/Frais d'expertises» ;
 - CHF 82'138.01 sous «Restaurant piscine Fleur-de-Lys», compte 3141.000.1740 «Entretien ordinaire» ;
 - CHF 50'000.00 sous «Restaurant piscine Fleur-de-Lys», compte 3189.014.1740 «Indemnités conventionnelles» ;
3. de prendre acte qu'à cela s'ajoutent des non-rentrees de loyers pour un montant de CHF 51'120.00 sous chapitre «Restaurant piscine Fleur-de-Lys» compte 3662.003.1740 «Aide à l'économie», compensées par un prélèvement sur le Fonds d'aide à l'économie.

VOTE : C'est par 28 voix pour, 13 voix contre, 11 abstentions que les conclusions amendées du préavis municipal no 10-2020 sont acceptées.

- 11. Préavis municipal N° 12-2020 sollicitant un crédit complémentaire au budget 2020 pour le financement de subventions et aides diverses liées à la pandémie Covid-19.**

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N° 12-2020,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

- d'accorder un montant supplémentaire au budget 2020 de CHF 1'000'000.00 pour couvrir les dépenses supplémentaires liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 par la Ville de Prilly ;
- de prélever le montant de CHF 100'000.00 au Fonds d'aide au logement et à l'économie ;
- de prélever le montant de CHF 150'000.00 au Fonds d'action sociales diverses et Suzanne Crottaz ;
- de prélever le montant de CHF 220'000.00 à la réserve générale ;
- de prendre acte des manques à gagner prévisibles dans les recettes budgétées 2020.

VOTE : C'est par 46 voix pour, 5 voix contre, 1 abstention que les conclusions du préavis municipal no 12-2020 sont acceptées.

12. Contre-appel

La séance est levée (heure) : 23h58